



The **Catholic Bishops**
of **Alberta** and the
Northwest Territories

Les évêques catholiques
de l'**Alberta** et des
Territoires du Nord-Ouest

8421 — 101 Avenue, Edmonton, Alberta, Canada, T6A 0L1 | T 780.469.1010 F 780.465.3003

***Demeurons fidèles au Christ
maintenant et à l'heure de notre mort.***

Une lettre pastorale des évêques catholiques de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest

Introduction

L'euthanasie et le suicide assisté ont été légalisés au Canada en 2016. Désormais, dans certaines circonstances et avant d'éprouver des souffrances insoutenables ou de vivre une situation difficile, les personnes peuvent demander leur propre mort. Depuis la légalisation, et ce jusqu'à la fin de décembre 2019, plus de 900 Albertains ont choisi cette procédure pour mourir. Dans presque tous les cas, ils ont été euthanasiés.

À la suite d'une récente décision de la Cour supérieure du Québec, le gouvernement fédéral prévoit de changer la *Loi* afin d'élargir l'admissibilité au suicide assisté ou à l'euthanasie au-delà des personnes à la fin de leur vie. Un tel examen de la *Loi* pourrait facilement autoriser le consentement préalable et étendre l'accès à l'euthanasie et au suicide assisté aux personnes souffrant de démence ou d'autres maladies mentales et même aux mineurs matures. Pour cette raison, les évêques de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest désirent encourager nos gens à demeurer fermement fidèles aux enseignements de notre foi. Bien que l'euthanasie et le suicide assisté, communément appelés « AMM », soient autorisés légalement dans certaines circonstances, ils ne sont jamais moralement permis selon les commandements de Dieu.

L'euthanasie et le suicide assisté se tiennent en pleine opposition avec le mode de vie chrétien et notre croyance au caractère sacré de la vie humaine. La croix de Jésus-Christ nous révèle que mourir est un processus d'acquiescence à la volonté du Père. En revanche, l'euthanasie, qui est l'acte délibéré de tuer une personne avec l'intention de mettre fin à ses souffrances, et le suicide assisté, qui consiste à aider une personne à s'enlever la vie, viennent d'une volonté propre et visent à mettre fin à la vie prématurément. Ni l'un ni l'autre est permmissible puisqu'ils enfreignent l'interdiction de prendre une vie humaine innocente et rejettent la souveraineté absolue de Dieu face à la vie et à la mort.

S'abandonner avec foi

Notre point de référence en toutes choses est fondé sur la vie, la mort et la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ. Suivre Jésus signifie que, comme lui, nous remettons notre vie entière au Père, y compris notre mort, confiant en la proximité de Dieu à chaque moment et en la bonté de Sa volonté souveraine. En offrant Jésus sur la croix et en le ressuscitant d'entre les morts, Dieu a fait de notre mort humaine l'accès à la vie éternelle dans la béatitude du ciel. Par conséquent, après avoir vécu en communion avec Jésus par le baptême et placé notre espoir dans la miséricorde de Dieu, nous pouvons affronter la fin de notre pèlerinage terrestre et le jugement dernier avec foi, sérénité et courage. Comme chrétiens, nous prions le Père quotidiennement « que ta volonté soit faite » et nous reconnaissons que ce n'est pas à nous de décider du moment lorsque notre vie se terminera, de nous donner la mort ou de demander à d'autres de mettre fin à nos jours.

L'euthanasie et le suicide assisté sont des actes moralement répréhensibles. Toutefois, la plupart des messages décrivent ces actes comme des procédures compatissantes, dignes et aimantes. Même la terminologie utilisée au Canada, « l'aide médicale à mourir », semble douce et bienveillante. Il est nécessaires d'être vigilants et ne pas laisser les euphémismes nous induire en erreur parce qu'ils masquent la réalité. Nous avons tous besoin de soutien et d'une aide bienveillante au moment de notre mort. Toutefois, demander ou obtenir de l'assistance afin *d'accélérer* notre mort est très différent. S'engager à des actes d'euthanasie et de suicide assisté, c'est mettre fin à une vie humaine innocente. Ce n'est jamais moralement permis.

Se préparer pour une mort sainte

Dans la perspective chrétienne, la mort est l'un des moments les plus importants de notre cheminement avec Dieu. Nous envisageons avec espoir notre entrée dans la maison du Père et nous désirons être préparés et prêts au moment lorsque Dieu nous appellera à Lui. Les sacrements que le Christ a donnés à l'Église sont une source de grand réconfort spirituel et d'assistance lorsque notre vie touche à son terme. La miséricorde que Dieu nous donne à la confession et l'absolution de nos péchés, à l'Onction des malades et à l'Eucharistie en tant que viatique (« nourriture pour le passage ») nous amène à la grâce d'une mort sainte. Nous nous préparons bien en nous réconciliant avec les autres et en laissant aller nos familles, confiant qu'après notre mort, ils se souviendront de nous et prieront pour nous, alors que nous poursuivrons notre cheminement vers le repos éternel.

Durant cette étape de notre cheminement, il est très important d'avoir le soutien de notre famille, de nos amis, de pasteurs et de professionnels de la santé qui reconnaissent ces réalités spirituelles. En effet, la communauté chrétienne souhaite instamment se rapprocher des personnes qui se préparent à mourir. Le pape François nous exhorte vivement à accompagner les gens en toute circonstance de la vie. Ceci est particulièrement important lorsque la personne vit les dernières étapes de sa vie et approche la mort. Offrir du soutien constant et aimant aux personnes à la fin de leur vie ou affectés de graves souffrances exprime l'affirmation de leur valeur incomparable et de leur dignité inestimable en tant qu'êtres humains créés et aimés par Dieu.

Une cause à défendre

Les soins palliatifs d'excellente qualité sont l'un des moyens d'accompagner les personnes vers fin de vie et de les aider à bien mourir, tout en ne causant pas leur mort de façon déterminée ou intentionnelle. L'Église catholique encourage fortement qu'on offre ces soins médicaux holistiques (physiques, émotionnels et spirituels) à chaque personne à la fin de leur vie et qu'on soulage leurs souffrances. Bien que ces soins médicaux ne soient pas accessibles partout au Canada, ils le sont généralement dans la plupart des grandes régions du pays. Par conséquent, nous devons, de toute urgence, rappeler à nos législateurs que les soins palliatifs, qui, par nature, n'incluent pas le suicide assisté ou l'euthanasie, ont une dimension humaine essentielle pour les personnes mourantes et les membres de leur famille. Nous devons les encourager non seulement à rendre les soins palliatifs accessibles à l'ensemble de la population canadienne, mais aussi à donner l'assurance que les fournisseurs de soins palliatifs ne seront pas contraints d'offrir l'AMM.

Tout en défendant notre perspective, nous devons également promouvoir la nécessité de protéger le droit de conscience des professionnels de la santé qui donnent leur vie pour accompagner et soigner les malades et les personnes souffrantes, et qui refusent, par objection de conscience, de participer à l'euthanasie et au suicide assisté pour des raisons morales ou religieuses. Ils savent que ces procédures sont contraires à l'éthique et conflictuelles avec leurs raisons premières d'avoir choisi la profession médicale. Le Canada est un pays démocratique qui donne une priorité, dans sa *Charte des droits*, à la liberté de conscience et à la liberté de religion parmi tous les droits. Exhortons donc nos législateurs à respecter la *Charte* et à protéger ces libertés qui sont essentielles au maintien du bien commun dans notre société pluraliste.

Dans son message à l'occasion de la XXVIII^e Journée mondiale du malade (11 février 2020), le pape François nous rappelle ceci : « La vie doit être accueillie, protégée, respectée et servie, de la naissance à la mort : c'est à la fois une exigence tant de la raison que de la foi en Dieu, auteur de la vie. » La façon la plus efficace de plaider en faveur de l'offre active de soins palliatifs d'excellente qualité et de la protection du droit de la conscience et, dans un même temps, d'exprimer notre ferme opposition à l'égard du suicide assisté et de l'euthanasie, c'est de communiquer directement avec nos députés. Nous vous encourageons fortement à contacter votre représentant élu pour défendre la dignité et le caractère sacré de la vie humaine.

Conclusion

L'Église catholique, fidèle au Christ, son fondateur, enseigne et témoigne de la révérence qui est due à chaque vie humaine. Elle croit et affirme que la vie, aussi mystérieuse soit-elle, est un don de Dieu, notre Créateur, et qu'elle ne doit jamais être rejetée, mais toujours protégée, du début à la fin, de la conception à la mort naturelle. Adressons donc nos prières au nom de toute personne qui risque de mourir par l'euthanasie ou le suicide assisté. Avec l'aide de nos prières et de notre accompagnement bienveillant, puissent-ils choisir de s'en remettre plutôt au mystère de la volonté souveraine et aimante de Dieu. Prions, aussi, pour leurs familles, angoissées par les souffrances de leur proche et parfois obligées de lutter contre cette option juridique immorale.

Puissent-elles rechercher et trouver la présence du Seigneur auprès d'elles et recevoir le don de la paix et ressentir la consolation en mettant leur confiance en Lui. Nos prières doivent également inclure tous les professionnels de santé qui, fidèles à leur conscience, défendent la dignité de chaque vie humaine, surtout lorsqu'ils prodiguent des soins aux mourants. Demandons au Seigneur de nous aider à lui rester fidèles à chaque instant de notre vie et à l'heure de notre mort.

Sincèrement en Notre-Seigneur,

Les évêques catholiques de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest,



Mgr Richard W. Smith
Archevêque d'Edmonton



Mgr William T. McGrattan
Évêque de Calgary



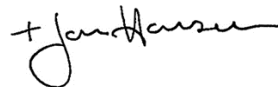
Mgr Paul Terrio
Évêque de Saint-Paul



Mgr Gerard Pettipas CSsR
Archevêque de Grouard-McLennan



Mgr David Motiuk
Évêque éparchial des Ukrainiens d'Edmonton



Mgr John Hansen CSsR
Évêque de Mackenzie-Fort Smith

15 janvier 2020